

La culotte du landsturm

Autor(en): **E.Ch.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **50 (1912)**

Heft 42

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-209008>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le véritable Messenger Boiteux de Berne et Vevey pour 1913, édité par la Société de l'Imprimerie Klausfelder, à Vevey. — Prix : 30 cent.

Clopinant, mais toujours guilleret, le véritable *Messenger Boiteux de Berne et Vevey* a frappé à notre porte; nous lui avons ouvert comme on ouvre à un vieil ami et nous l'avons reçu. Ce bon *Messenger* vide chaque année sa sacochette sur la Suisse romande, sur la vallée d'Aoste, sur la Savoie, sur les départements d'Outre-Jura; il la vide plus loin encore et jette ses feuillets à travers le vaste monde. Ce n'est pas étonnant: il distrait grands et petits par ses bonnes histoires qu'on relit dans les chaumières et dans les villes.

ONNA VILHE TSANSON

Cette vieille chanson, en patois un peu fantaisiste, fut chantée pour la première fois le 31 décembre 1830, au Cercle des Fabricants, à Lausanne. Elle ne dut plus, dès lors, être beaucoup chantée; partant, elle est fort peu connue. C'est une modeste page de notre histoire vaudoise, histoire dans laquelle la chanson eut la part belle. Nous ne sommes point méchants; les tantes acharnées et l'effusion du sang ne sont pas notre affaire. C'est en chantant que nous exhalons notre bile. Voici :

L'An mille voui cen et trenta, } *bis.*
Lo peuplio de sti Canton
A signi dai pétechons,
Por ouna Constituenta
La villie Constituchon
Déplésai à la Nachon. } *bis.*

L'étaï vegna d'Allemagne, } *bis.*
De Russie, et que saton ?
De Prusse aubin dau Piémon
Et pautêtre de l'Espagne,
Veni ti mé bons amis
Car no vollien la tzandzi. } *bis.*

Lo Grand Conseil de Losena } *bis.*
Arai volliu résista
Car ne sé pressavé pas
De no fère bouna mena,
Promettai por lo bounan,
Mé de burro que de pan. } *bis.*

Lé dzen de vele et veladzo } *bis.*
Sé san dabord rassembliä.
Frases ye no fo alla
Lau montra noutré vezadzo
Epoui ce ne vollien pas,
No lé mettren ti au pas. } *bis.*

Lo dise voui de Décembre, } *bis.*
A Losena san venu,
L'étaï ti ben résolu
Dé dere a ti stau membro
Vive ouna constituchon
Fabricaye à la maison. } *bis.*

L'étaï per on biau dessando, } *bis.*
Qu'on les a vu arveva,
Dais abro on à plianfa
Epoui on ve to lo mondo
Autor de l'Abro tzanta,
Viva noutra liberta ! } *bis.*

Noutré benin on zu pouaire } *bis.*
L'an to lo drai accorda
Cen qu'on lau za demanda
En fasen coqué manaires.
Naren la constituchon
Fête per noutron Canton. } *bis.*

D'estimablio Patriotes } *bis.*
De soce sé san fätzi,
Ye devan no deredzi
Au nozenségni la nota
Sur qué no povia tzanta
Vive noutra liberta. } *bis.*

Ye légo à ma famille } *bis.*
Que yapello, lo Canton,
Mé voui coupiets de tzanson
Por qu'en dise voui cen mille
Tsino on ouye tzanta
Vive noutra liberta. } *bis.*

Rappelons brièvement les événements historiques auxquels a trait la chanson ci-dessus.

A la faveur du souffle de libéralisme et des idées généreuses qui, dès 1810, agitérent l'Europe, les Vaudois se rendirent bientôt compte que les institutions qui les régissaient depuis la crise de 1815 étaient surannées.

En 1826, dit M. le professeur P. Maillefer dans son *Histoire du Canton de Vaud dès les origines* (Payot et Cie, éditeurs, Lausanne), une première demande de révision de la constitution, faite par Frédéric-César de la Harpe, fut repoussée. Une seconde, présentée en 1828 eut le même sort. Mais le mouvement s'accroissait en raison même de l'opposition des gens au pouvoir. En 1829, 27 pétitions, signées par 4197 citoyens — le cinquième des électeurs — demandaient également la révision. Par 110 voix contre 40, ces pétitions furent écartées et le *conclusum* de l'année précédente maintenu.

Quoique assuré de la majorité, le Conseil d'Etat comprit l'impossibilité d'arrêter l'élan populaire. Il présenta, en 1830, un projet de constitution.

Les concessions accordées par la nouvelle constitution ne satisfirent pas l'opinion publique; encore étaient-elles diminuées par une loi transitoire. Une violente opposition accueillit le projet de constitution.

Sur ces entrefaites, éclata, en France, la révolution de juillet. Le triomphe des idées libérales ranima les espérances des Vaudois. La convocation d'une *constituante* fut demandée par six mille pétitionnaires. Le 17 décembre 1830, date à laquelle le Grand Conseil devait se prononcer sur la requête des pétitionnaires, des masses populaires, impatientes, accoururent de la ville et de la campagne sur la place du Château, à Lausanne. Le Grand Conseil déclara ne pouvoir délibérer librement sous la pression populaire. Il suspendit sa séance.

Cette décision aviva le mécontentement populaire. Pendant la nuit, la masse des manifestants augmenta. Le 18 décembre 1830, au son du tambour et des cloches, des colonnes populaires marchèrent sur le Château et envahirent la salle du Grand Conseil, encore vide.

Haranguee par quelques citoyens qui avaient prise sur elle, tels Monnard, Porchat, Bégoz, la foule se retire de la Cité et se rend à Montbenon pour y attendre la décision du Grand Conseil, qui dut céder. A 2 heures de l'après-midi, une estafette portait de la Cité à Montbenon la nouvelle que la révision serait faite par une constituante.

La constituante, élue par le suffrage universel, se réunit le 7 février 1831; elle adopta le projet qui fut soumis au peuple et accepté par 13,170 voix contre 2673. Cette constitution prit la date du 25 mai 1831. C'était la première constitution vraiment nationale du canton de Vaud; il l'avait élaborée librement, en dehors de toute influence étrangère.

Apparemment. — On enterrait un brave homme. Le cercueil a été descendu dans la fosse; les premières pelletées de terre ont sourdement résonné; le pasteur vient de dire l'ultime adieu au défunt. L'assistance émue va se retirer.

Tout à coup, on entend un long sanglot, et une voix crie :

— Hélas !... Hélas !... il n'y a plus d'espoir !

La culotte du landsturm.

C'était au premier temps du landsturm, quand il était le refuge de tous ceux qui n'avaient pas trouvé grâce devant la commission de recrutement. C'était alors un corps pour rire, dont les exercices annuels, d'un pittoresque inénarrable, se terminaient souvent par de joyeuses libations.

En voici l'excuse :

Un Landsturm par trop émêché
(Mais qui donc n'a jamais péché ?)
Se cogne contre un reverbère
Qu'il prend pour un brave confrère;
Il s'y cramponne et, gentiment,
Lui fait ce petit boniment :
« L'Etat nous fournit la capote,
» La giberne et le ceinturon,
» Mais, nous refuse un pantalon !

« Voilà pourquoi, mon vieux, j'ai pris une culotte. »
E. CH.

Un bon résultat. — La scène se passe dans le salon de la villa qu'habitent les Durand à la campagne.

M^{me} DURAND. — Je ne sais vraiment si nous avons eu raison d'envoyer notre fille Jeanne à l'école de cuisine.

M. DURAND. — Mais certainement, nous avons bien fait.

M^{me} DURAND. — Pourtant la cuisine qu'elle s'exerce à nous faire est si immanquable que je suis forcée d'en faire cadeau aux mendiants qui passent.

M. DURAND. — Eh justement ! n'as-tu pas remarqué que cela nous a entièrement débarrassés des mendiants.

Théâtre. — Une belle semaine, au Théâtre, que celle dans laquelle nous allons entrer.

Dimanche 20 octobre : *Roger-la-Honte*, drame en 5 actes et 7 tableaux, de J. Mary et G. Grisier.

Mardi 22 octobre : *L'Abbé Constantin*, comédie en 3 actes, tirée du roman de Ludovic Halévy, par H. Crémieux et P. Decourcelle.

Jeudi 24 octobre, 1^{re} représentation de gala : *L'Assaut*, pièce en 3 actes, de H. Bernstein.

Vendredi 25 octobre, dernière représentation de *L'Abbé Constantin*.

On ne saurait mieux faire la part de tous les goûts, et notre troupe, qui a maintenant gagné tous ses galons, assure de belles salles à M. Bonarel.

Kursaal. — Les débuts de la nouvelle troupe d'opérette du Kursaal, ont eu lieu hier vendredi, avec les pimpantes *Cloches de Corneville*. La musique de Planquette chante trop à toutes les oreilles pour qu'il soit encore besoin d'en faire l'éloge. Disons seulement que la troupe nouvelle de M. Tapie renferme des éléments excellents. Le rôle de « Serpolette » a servi de débuts à Mlle Lise Delcourt, qui fut très applaudie; Mlle Leconte a chanté « Germaine »; M. Salvagnac, un artiste excellent, a joué « Gaspard ». Dans les deux rôles du « Marquis » et de « Grenicheux », nous avons beaucoup aimé le baryton, M. Delhez, et le ténor, M. Hubert. Les chœurs ne sont vraiment pas mauvais. Le répertoire d'opérette est choisi et nous fait présager une très bonne saison.



CHOCOLATS
EXTRA
FONDANTS

Suchard

Draps de Berne et milaines magnifiques. Toilerie et toute sorte de linges pour trousseaux. Adressez vous à Walther Gygaz, fabricant à Bleienbach.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO